

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 09818

Société :

Actif Pensionné(e)

Autre : DEPARTEMENT DES AVIATEURS

Nom & Prénom : KHALIL IBRAHIM

IBRAHIM

Date de naissance : 01.09.1971

Adresse : Alouïe Hassan Avenue 07A3, apt 8

Casab

Tél. : 0522 55 27 91 - 06 57 88

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. HADDOU BOUALEM
Médecine Générale
Expert Assermenté Prés les Tribunaux
32, Av. Union Africaine (Ex. Av. "N")
Cité Djemaa - Casablanca
Tél: 0522 55 27 91 - 06 57 88

Date de consultation : 03.10.2012

Nom et prénom du malade : KHALIL IBRAHIM

Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : H.I.A

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab Le : 13/10/22

Signature de l'adhérent(e) : IBRAHIM

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/12/2011	CHIRURGIEN	1 U.R	150 M	Dr. HADDOU BOUAMAL Médecine Générale Expert Assermenté Prés les Tribunaux 32, Av. Union Africaine (Ex. Av. "N") Cité Djemâa - Casablanca Tél: 0522 55 22 11 - GSM: 0671 86 57 04

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

A diagram of a dental arch (maxilla) with 12 numbered teeth. The teeth are arranged in four quadrants: upper left (1-4), upper right (5-8), lower left (9-12), and lower right (13-16). A coordinate system is overlaid on the arch, with the vertical axis labeled 'H' at the top, the horizontal axis labeled 'D' on the left, and the diagonal axis labeled 'G' on the right. The origin is at the center of the arch. The teeth are represented by small circles with numbers, and the arch is shown with a dashed line and a solid line.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DATE DE
L'EXECUTION

DATE DU
DEVIS

MONTANTS DES SOINS

CŒFFICIENT DES TRAVAUX

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

Docteur HADDOU BOUALEM

MEDECINE GENERALE

Expert Assermenté auprès Des Tribunaux

32, Avenue Union Africaine
(Ex Avenue "N") Cité Djemaâ
Casablanca - Tél.: 05 22 55 22 11
GSM : 06 71 06 57 04

الدكتور حدو بوعلام
الطب العام
خبير محلل لدى المحاكم

32. شارع الوحدة الافريقية
(شارع ن سابقا) - قرية الجماعة
البيضاء - الهاتف : 05 22 55 22 11
المحمول : 06 71 06 57 04

Casablanca , le :

03 / 10 / 2022



Exforge® 5 mg/160 mg
28 comprimés pelliculés



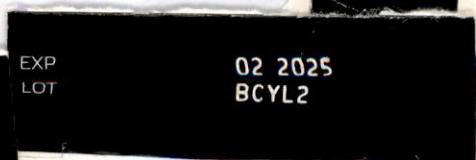
Exforge® 5 mg/160 mg
comprimés pelliculés



Exforge® 5 mg/160 mg
comprimés pelliculés



Dr. HADDOU BOUALEM
Médecine Générale
Expert Assermenté Pres les Tribunaux
32, Av. Union Africaine (Ex. Av. "N")
Cité Djemaâ - Casablanca
Tél: 05 22 55 22 11 - GSM: 06 71 06



PHARMACIE PRINCIPALE BOUSKOURA
Diar El Andalous III GH9 Imm6 N° 20
Casablanca Tél: 05 20 12 07 52